

Conseil général de la Commune de Prévonloup

Séance ordinaire du 6 décembre 2023

Appel

Appel 20 présents, 5 excusés

PV de la séance du 11 octobre 2023

Le PV de la dernière séance est lu par la secrétaire.

Les corrections suivantes sont demandées :

- Le point concernant la circulation à 30km/h dans Henniez a été abordé par Véronique Paccaud et non pas par Claire-Lise Sumi
- Claire-Lise Sumi avait pris la parole pour mentionner qu'il serait important de conserver les radars pédagogiques comme à Henniez
- Demande par courriel de Magali Steffen d'ajouter sur le PV la phrase concernant la demande pour les PFAS dans l'eau

Il est accepté à l'unanimité

Correspondances et communications de la Municipalité

Alain Michel

Boursier : Comme annoncé lors de notre dernier conseil général, notre boursier Flavio Chiovetta a souhaité mettre un terme à son mandat au 31 décembre 2023. Flavio est remercié pour le travail effectué.

La nouvelle boursière est Marie Rossier. Elle occupe déjà le poste de l'administration communale et du contrôle des habitants, depuis le 1^{er} novembre, elle cumule les deux fonctions à un taux horaire total de 35%. Un grand merci à Marie pour le premier mois de travail plutôt chargé, budget, factures de fin d'année, visite du Préfet, début plutôt intense. Plein de succès dans cette nouvelle fonction.

Règlement des déchets : Depuis quelques années, lors de la lecture des comptes et plus particulièrement lors du dicastère déchets, je vous informais de la nécessité de modifier le règlement, pour des motifs de couvertures insuffisantes, Après quelques mois de travail en collaboration avec les communes membres de la déchetterie (Dompierre et Lovatens) ainsi que le service juridique des communes, le nouveau règlement est prêt.

Nous espérons pouvoir présenter le préavis y relatif lors de ce conseil, mais l'obligation de le soumettre au surveillant des prix a allongé le délai de réponse. Réponse qui est arrivée aujourd'hui après plus de 3 mois. Le préavis sera présenté lors d'une séance extraordinaire du conseil qui aura lieu le 24 janvier prochain.

Paiement 2023 : Afin de pouvoir payer chacun avant la fin de l'année, il est impératif que tous les frais soient transmis à la boursière au plus tard le 18 décembre, par l'entremise de la secrétaire du conseil général.

Cela concerne toutes les commissions ad-hoc, les commissions permanentes actives. Merci donc si ce n'est pas encore fait de transmettre la liste de vos participations aux séances.

Apéritif de Noël : aura lieu le 18 décembre dès 19h. Rendez-vous au pied du sapin pour partager une soupe, un vin chaud ou un thé. N'oubliez pas de vous habiller chaudement.

Repas après séance : le repas est comme d'habitude pris en charge par la commune jusqu'au café. Le menu ne comporte pas de dessert, si vous souhaitez en prendre un il est à votre charge.

Remerciements et vœux : Merci à vous chers membres du conseil, chers membres des différentes commissions et chers membres du bureau pour la bonne collaboration durant cette année.

Au nom de la municipalité je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année, tous nos vœux de santé et de bonheur pour vous et vos familles.

Pierre-Alain Ogay

Eclairage public : une ligne a été endommagée sur une parcelle privée, les travaux sont en cours pour la réparer.

Philippe Ligniger

Rien à signaler

Marc Schneider

La procédure pour la zone 30 a débuté. Plusieurs points au niveau des comptages sont à respecter. Un plan doit être élaboré. Les plans sont en cours et la procédure suivra l'année prochaine

Anita Paccaud

Pas de communication

Préavis 04-2023 : Budget 2024

Lecture du préavis par la secrétaire

Lecture de la première partie du préavis par la secrétaire.

Le budget de la commune se présente comme suit :

Total des charges	CHF	689 134.45
Total des revenus	CHF	643 308.00
Prélèvement sur réserves	CHF	0.00
Attribution fonds affectés	CHF	0.00
Amortissements comptables	CHF	40'000.00
Amortissements financiers	CHF	0.00
Excédent de charges	CHF	45 826.45

Lecture des comptes par Marie Rossier, commenté par Alain Michel.

Lecture du rapport de la commission de gestion composée de Véronique Paccaud, Hervé Wyssa, Jean-Marc Crottaz et David Santos. Rapporteur Hervé Wyssa.

Le rapport soulève que les informations de la Municipalité sont arrivées à la commission de gestion le 22 novembre alors que selon le règlement elles devraient être communiquées le 15 novembre au plus tard.

La commission souligne la prudence de la Municipalité pour ce budget 2024 malgré de grandes incertitudes concernant la conjoncture des prochaines années.

La commission recommande d'approuver le préavis tel que présenté.

Questions / Remarques :

Schneider Christian demande quelles sociétés ont droit à l'aide pour la location des salles ?

Michel Alain répond que la demande provient de la société de Gym, après étude une aide pour les frais de location pour les répétitions et entraînements a été octroyée pour la gym et la Potue.

Sumi Claire-Lise a une question par rapport à la couverture des frais pour la déchèterie. Est-ce qu'une réflexion est prévue concernant les sacs taxés ? La taxe n'a pas évolué, une adaptation est-elle prévue (augmentation des coûts de transports, etc)

Michel Alain : répond qu'Air-Pro souhaiterait une adaptation du prix mais que le règlement actuel ne le permet pas. Il est possible que par la suite cette taxe augmente elle aussi bloquée encore pour 2024.

Le préavis est accepté à l'unanimité

Divers et propositions individuelles

Florian Schneider informe que la Jeunesse vendra samedi le matin des pâtisseries pour le Téléthon

Nomination d'une commission pour le règlement de la déchèterie : Sumi Claire-Lise, Ogay Jean-Jacques – Estoppey Quentin

Léandre Bolomey remercie les membres pour le travail et la collaboration et souhaite à chacun de belles fêtes de fin d'année

Rappel prochaine séance le 24 janvier 2024

La Séance levée

Le Président
Léandre Bolomey

La Secrétaire
Voutat Céline